

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D232024

Nombre de membres en

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

ACHAT DE PARCELLES – EN BOMEU

Monsieur le Maire explique que des propriétaires souhaitent vendre une parcelle appartenant en indivision au consorts MERLE cadastrée A n°667, d'une surface de 2 285 m² au prix de 0.20 euros du m² toutes indemnités confondues.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est plus nécessaire pour les acquisitions inférieures à 180 000 € HT,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée A n°667, d'une surface de 2 285 m² située en Bomeu au prix de 0.20 euros du m² toutes indemnités confondues, appartenant au Consorts MERLE,

- DESIGNER Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001370106206-20240328-D232024-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024